

MOTIONS.

No 1.

Par l'honorable M. David:

2 septembre—Qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état indiquant la quantité et la valeur de blé, de beurre, de fromage, de porc, de bœuf et de vivres qui ont été exportés à l'étranger depuis le 1er janvier 1919.

No 2.

Par l'honorable M. David:

2 septembre—Qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état indiquant le nombre de commissions instituées depuis 1912, leur objet, les noms et les traitements de leurs membres, le coût total de chacune d'elles, et celles qui sont encore en existence.